

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-144 du 10 septembre 2025
Portant sur l'attribution du marché de prestation de service Assainissement**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 10 septembre à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LUPERSAT, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 40	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoir : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 2 Absents : 14	Exprimés : 46	

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, SIMON, GRASS, RAMOS, GRANGE, VENTENAT, MOUNAUD, TRIMOULINARD, LE CORRE, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., RICHIN, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J., SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A., BERGER, MEANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, PINLON, BREUIL, CHADEYRON suppléante GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, VERDIER à LUQUET L., SCHMIDT à SIMONET, MORANCAIS à FAUCONNET, LARGE épouse LATOUR à TRIMOULINARD, PAYARD C. à MAZET

Excusés : DESCLOUX, DECHAMPS suppléante JOULOT

Absents : BIGOURET, SIMONET B., GALINDO, PIERRON, PERRIER F., GIRAUD-LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, ROULLAND, BRUNET M., GLOMOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel SOULEBOT

Rapporteur : David GRANGE, Vice-Président

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le procès-verbal d'élection en date du 11 décembre 2024 ;

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 10 juillet 2025 ;

- DEMATIS : annonce parue le 10 juillet 2025
- B.O.A.M.P: annonce n° 25-79125 parue le 10 juillet 2025

Considérant les offres reçues sur la plateforme DEMATIS ;

Le marché est établi pour la réalisation de :

- L'exploitation, la gestion, l'entretien, la surveillance et la maintenance des installations du service d'assainissement collectif de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine à l'exception de 6 communes ayant donné délégation au SIAEPA de Crocq
- De contrôles et visites des branchements d'assainissement collectif (5 unités mensuelles estimées).

Il ne comporte ni tranche ni lot.

La durée du marché est de 19 mois.

La date limite de remises des offres a été fixée au 4 août 2025 à 17h00.

Les offres ont été jugées comme suit :

Critère « valeur technique» (N1 -60 points)

L'évaluation de la valeur technique de l'offre est établie sur la base du mémoire technique rédigé par le candidat. Chaque candidat pourra y annexer tous les documents nécessaires à la bonne appréciation de son offre.

la base du mémoire
technique
Accusé de réception en préfecture
n° 25-79125-2025-144-DE
Date de télétransmission : 11/09/2025
Date de réception préfecture : 11/09/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le jugement des offres est le suivant :

- ◆ Moyens matériels mise à disposition pour assurer la prestation. (15 points)
- ◆ Qualification du personnel affecté au marché (15 points)
- ◆ Organisation du service. (15 points)
- ◆ Gestion de l'exploitation (15 points)

Précisions sur la notation des sous critères du critère technique :

Pour chaque sous-critère : la grille d'appréciation suivante sera mise en œuvre :

Insuffisante de 1 à 3 / Passable de 4 à 6 / Adéquat de 7 à 9 / Bonne de 10 à 13 / Très Bonne de 14 à 15

Critère « Prix » (N2 - 40 points)

Pour la notation du critère prix, le montant de l'offre pris en compte sera le montant porté au DPGF correspondant à l'exécution des prestations sur 19 mois.

La notation de ce critère est établie selon les méthodes de calcul suivantes :

Note prix du candidat =

$N2 = Mmin/Mi \times 40$

Avec

Mi = montant figurant sur l'acte d'engagement du candidat de l'offre notée

Mmin = montant figurant sur l'acte d'engagement de l'offre du candidat le moins disant

Note finale

La note finale de l'offre de chaque candidat correspond à la somme de l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus : N1 + N2

La note finale la plus haute représentant l'offre la mieux disante.

2 offres ont été déposées :

- Suez
- Veolia

Au vu de l'analyse des dossiers, il est proposé de retenir :

Suez pour un coût de prestation de 217 550 € HT

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

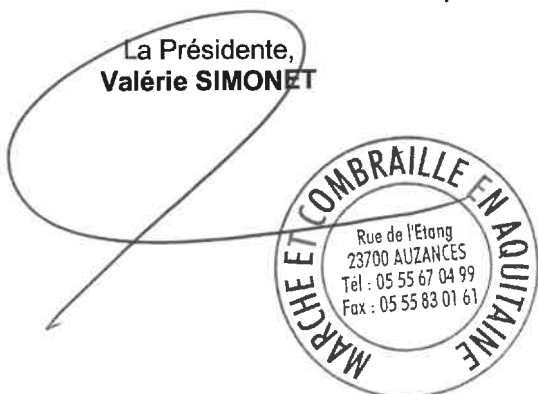
- ATTRIBUER le marché à Suez ;
- DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 ;
- AUTORISER la Présidente et/ou le vice-président en charge à signer le marché et toutes pièces liées à son exécution

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 11 septembre 2025
Pour copie conforme, le 11 septembre 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel SOULEBOT



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-0733
Date de télétransmission : 11/09/2025
Date de réception préfecture : 11/09/2025